

Appel à projets à l'intention des CFA pilotes de l'ANFA

Promotion des métiers des services de l'automobile dans le cadre de la « Skills Challenge » et des animations ludiques en marge de la 47^{ème} compétition World Skills France (14 au 16/09/2023)

1. Contexte

L'ANFA est chargée par la Commission Paritaire Nationale, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de la branche des services de l'automobile.

Elle a, entre autres, comme mission de susciter des vocations et de favoriser l'insertion des jeunes dans les services de l'automobile, en mettant un accent particulier sur la formation initiale par alternance.

A ce titre, l'ANFA anime un réseau de CFA pilotes rassemblant près de 70% des alternants de la branche. Les membres de ce réseau peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique, notamment par rapport à des actions de promotion des métiers.

Les concours World Skills ont comme objectifs de promouvoir les métiers et de convaincre partout à travers le monde qu'ils apportent une contribution essentielle au succès économique des pays et à l'accomplissement personnel des individus.

En marge du concours, un espace d'animations ludiques et un challenge feront la promotion des métiers auprès du public visitant l'événement. L'ANFA et ses établissements partenaires assureront l'animation de cet espace. Les filières suivantes seront mises en avant

- 1) Maintenance automobile,
- 2) Carrosserie-peinture automobile,
- 3) Mécanique vélo.

2. Objectif

Le présent appel à projets vise à soutenir les établissements membres du réseau des CFA pilotes de l'ANFA dans la coordination, l'organisation et l'animation des activités de découverte et de démonstration des métiers de l'automobile auprès du public visitant la compétition World Skills. Il a pour objectif de sélectionner un CFA coordonnateur par filière.

3. Activités ciblées

L'appel à projets vise la promotion de la branche auprès des visiteurs de l'événement précité. Afin d'être éligibles, les activités de promotion doivent être focalisées sur la promotion des métiers de la branche et non sur la promotion d'un CFA spécifique.

L'appel à projets vise à soutenir les établissements par rapport à la coordination, l'organisation et la mise en œuvre des actions suivantes

- L'information et l'orientation de personnes intéressées par les métiers des services de l'automobile : présentation de la branche et de ses filières et ainsi que des formations donnant accès aux métiers et des parcours professionnels potentiels,

- L'animation d'ateliers de découverte des métiers des services de l'automobile : démonstration et expérimentation de tâches et gestes professionnels
- L'organisation d'une compétition de démonstration mettant en lumière des activités professionnelles d'un domaine professionnel, telles que spécifiées dans le répertoire national des qualifications des services de l'automobile.

4. Postes éligibles

Le présent appel à projets vise à couvrir des dépenses liées aux postes suivants

- A. Consommables, matières d'ouvrage et équipement de sécurité utilisés exclusivement dans le cadre des activités de promotion ci-dessus (cf.3).
- B. Transport de matériel et d'équipement vers le lieu de l'événement.
- C. Contribution forfaitaire de 250 € par jour et par personne pour le temps de travail consacré à la préparation et à la mise en œuvre de l'événement. Le temps de travail doit être clairement identifié comme allant au-delà de l'implication habituelle dans le fonctionnement de l'établissement et faire l'objet d'une prime ou d'une rémunération d'heures supplémentaires.

5. Modalités de financement

Seuls les membres du réseau des CFA pilotes sont éligibles à une contribution financière dans le cadre du présent appel à projets.

Le présent appel à projets couvre exclusivement les espaces d'animations ludiques et challenge métier animés en marge de la 47ème compétition World Skills France (14 au 16/09/2023).

Les contributions financières proposées dans le cadre de cet appel à projets sont cumulables avec d'éventuelles contributions reçues dans le cadre de l'appel à projets « Promotion des métiers 2023 » à l'intention du réseau des CFA pilotes de l'ANFA.

Chaque établissement candidat peut se positionner sur une filière (cf. 1).

Le budget par événement doit obligatoirement comporter un apport financier de la part de l'établissement demandeur. L'apport financier par l'établissement demandeur doit être en lien avec au moins un des postes éligibles à une subvention (cf. 4.) et représenter au moins 15% du budget total de l'événement en question.

Le dépôt d'un dossier respectant les critères d'éligibilité ne vaut pas droit à une contribution financière.

6. Modalités de la demande

Les établissements souhaitant bénéficier d'une contribution financière doivent remplir et retourner la fiche de projet et l'annexe financière ci-joints au plus tard le 08/09/2023 à l'adresse saeme@anfa-auto.fr.

Après réception du dossier, l'ANFA effectuera un contrôle d'éligibilité et de conformité et notifiera les établissements de la contribution financière retenue et des modalités de paiement.

Pour obtenir un remboursement, les pièces justificatives correspondantes aux postes mentionnés dans le paragraphe 4) doivent être retournées au plus tard le 04/12/2023 à l'adresse saeme@anfa-auto.fr.

7. Subventions maximales par filière et justificatifs à fournir

1) Maintenance automobile (animations ludiques)

Poste	Justificatifs à fournir	Montant max.
A) Consommables, matières d'ouvrage	Factures acquittées	500 €
B) Transport matériel	Note de frais kilométriques respectant les plafonds indiqués ci-après, facture acquittée	500 €
C) Temps de travail hors activités habituelles CFA	Document attestant le versement d'une prime ou la rémunération d'heures supplémentaires ¹	1000 € (4 jours-homme à 250 €) ²
Total max.		2 000 €

2) Carrosserie-peinture automobile (animations ludiques)

Poste	Justificatifs à fournir	Montant max.
A) Consommables, matières d'ouvrage	Factures acquittées	1500 €
B) Transport matériel	Note de frais kilométriques respectant les plafonds indiqués ci-après, facture acquittée	500 €
C) Temps de travail hors activités habituelles CFA	Document attestant le versement d'une prime ou la rémunération d'heures supplémentaires	2000 € (8 jours-homme à 250 €)
Total max.		4 000 €

¹ Ce document doit obligatoirement mentionner le nom du bénéficiaire, l'événement concerné ainsi que la date précise, le temps de travail concerné, la signature d'un représentant habilité et le tampon de l'établissement de formation.

² La contribution peut concerner le temps de travail d'une personne pendant plusieurs jours ou le temps de travail de plusieurs personnes pendant plusieurs jours.

3) Mécanique vélo (challenge métier)

Poste	Justificatifs à fournir	Montant max.
A) Consommables, matières d'ouvrage	Factures acquittées	2500 €
B) Transport matériel	Note de frais kilométriques respectant les plafonds indiqués ci-après, facture acquittée	1000 €
C) Temps de travail hors activités habituelles CFA	Document attestant le versement d'une prime ou la rémunération d'heures supplémentaires	1000 € (4 jours-homme à 250 €)
Total max.		4 500 €

Plafonds frais annexes

Transport de matériel effectué par l'établissement

- Trajets de 1 à 50 km : contribution forfaitaire de 125 €
- Trajets de 50 km et plus : contribution forfaitaire de 250 €
- Référence du kilométrage : Viamichelin trajet le plus court le plus rapide

Fait à Meudon, le 29/08/2023

Le Premier Vice-Président



Bernard GUYOT

Le Président



Stéphane RIVIERE